

M. VAUGHAN: Il s'agit encore une fois de l'offre et de la demande. Dans les provinces Maritimes, certaines qualités ne sont pas aussi abondantes qu'en Ontario et dans d'autres provinces.

M. BRADETTE: Je ne crois pas qu'on puisse trouver beaucoup à redire si le N.-C. obtient ses traverses au même prix que les autres chemins de fer. Certaines lois provinciales protègent les producteurs de traverses, de sorte que le N.-C. devrait aussi être protégé à ce sujet.

M. BLACK: Quelle est l'augmentation approximative de la somme payée pour traverses à livrer en 1940 par rapport à celles livrées en 1939?

M. VAUGHAN: J'ignore si j'ai ces chiffres ou non. Dans certaines régions il n'y a pas eu d'augmentation. Il s'en est produit une légère en Nouvelle-Ecosse. Je ne saurais dire exactement combien de mémoire.

M. JACKMAN: Pendant que nous attendons, j'aimerais à poser une simple question. Est-il vrai que le N.-C. est forcé de s'approvisionner en certaines parties du Canada à un prix plus élevé qu'il ne paierait ailleurs, à cause de facteurs politiques? Je suppose que c'est une question très simple qu'un nouveau député peut poser.

M. VAUGHAN: Je puis vous opposer une dénégation absolue. Nous ne tenons jamais compte des exigences politiques de n'importe quelle partie du pays en ce qui concerne nos approvisionnements et nous ne sommes pas régis non plus par des influences politiques quant à l'achat de nos approvisionnements. Nous les achetons le meilleur marché possible.

M. McCULLOCH: Je crois pouvoir appuyer M. Vaughan dans cette déclaration parce que j'ai fort à faire à ce sujet dans ma région. Je ne me suis jamais aperçu que la politique y jouait un rôle.

M. JACKMAN: Je n'essaie pas de faire un reproche à l'administration actuelle; je veux simplement m'enquérir de l'administration d'un chemin de fer de l'Etat. M. Vaughan a dit en fait qu'un prix plus élevé avait été payé—que la Nouvelle-Ecosse avait reçu un prix aussi élevé. . .

M. VAUGHAN: Oui, je n'ai pas dit "prix plus élevé".

M. JACKMAN: . . . que la Nouvelle-Ecosse avait reçu un prix aussi élevé que toute autre partie du Canada pour ses traverses. On aurait certainement pu conclure du prix payé pour la houille qu'on s'était efforcé de faire gagner la vie à certaines collectivités et qu'on ne l'aurait pas fait s'il ne s'était pas agi d'une pure entreprise d'Etat. Je suis très heureux d'apprendre de M. Vaughan que tout se passe dans des conditions purement commerciales sans aucune influence politique.

Le PRÉSIDENT: Avez-vous la réponse à la question de M. Black?

M. VAUGHAN: Il n'y a pas eu de différence entre le prix payé en Nouvelle-Ecosse ou au Nouveau-Brunswick entre 1938 et 1939.

M. HARRIS: Vous achetez de préférence des firmes qui donnent beaucoup de transport aux chemins de fer par comparaison avec celles qui ne font des envois que de temps à autre?

M. VAUGHAN: Certainement, à facteurs égaux. Naturellement, nous faisons notre possible pour obtenir tout le trafic que nous pouvons. Il n'est que raisonnable que nous fassions des affaires avec les firmes qui en font avec nous, tant que leurs prix et leur qualité sont satisfaisants.

Le PRÉSIDENT: Quelqu'un a-t-il d'autres questions à poser touchant la page 2?

M. BLACK: J'estime que le prix payé aux producteurs de traverses en Nouvelle-Ecosse est insuffisant. Le prix du bois s'est accru de 20 à 25 p. 100 par mille et les producteurs de traverses ne peuvent les livrer avec bénéfice au prix qu'on leur paie. Ils ne sont pas tenus de faire des affaires d'après le prix de 1939.